

(65) Tarbes - Une nouvelle étude pour la ZAC Séméac-Soues

Les élus demandent un nouveau rapport avec comme donnée majeure une surface commerciale moindre par rapport au projet initial.

Une nouvelle étude pour la ZAC Séméac-Soues

Il aura fallu quatre heures aux élus du Grand Tarbes, réunis en conseil communautaire exceptionnel pour, au final, décider, à l'unanimité, de la commande d'une nouvelle étude économique sur la zone d'activités Séméac-Soues avec, cette fois, comme donnée essentielle à prendre en compte, l'impact d'une surface commerciale ramenée de 70 000 m² à 30-35 000m².

Le délai imparti du rendu de ce rapport est fixé à septembre car Alstom attend des réponses claires et précises des élus à ses exigences à cette date.

Lors du conseil communautaire, Gérard Trémège rappela les engagements pris par le Grand Tarbes à propos de la ZAC Séméac-Soues. Puis, les différents porteurs du projet prirent la parole. En particulier, M. Blanc, l'un des investisseurs, souligna les enjeux économiques, financiers et sociaux de cette réalisation, en particulier au niveau des emplois, à Alstom notamment. Le cabinet CVL fit part de son étude d'impact, publiée jeudi dans nos colonnes. Le débat débuta enfin. Très vite, tout le monde s'accorda à reconnaître la nécessité de respecter les engagements pris par rapport à Alstom.

Quelle surface commerciale ?

En fait, les désaccords portèrent sur le dimensionnement à donner à la surface commerciale et sur l'arrivée ou le transfert d'une enseigne commerciale à la zone Séméac-Soues.

« Nous allons nous attacher à trouver une solution alliant les différentes problématiques. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas acter le principe d'une zone commerciale de 70 000 m². Il convient donc de rechercher une solution alternative qui concilie les intérêts d'Alstom et respecte les grands équilibres économiques », conclut Gérard Trémège.

« On réduit la voilure. Il y aura donc moins de taxe professionnelle pour le Grand Tarbes. Je ne peux pas accepter que ce soit le contribuable qui paie la différence », indiqua Yannick Boubée, quand d'autres élus, comme Guy Dufaure, le maire de Séméac, considéraient que « 35 000m², ce n'est pas viable ».

Christian Sarrabayrouse.

ADC9548F1156762093EB129472165B2BC924401C